

# HIDALGO!2022

## Réponse au questionnaire de l'Association Nationale des Docteurs

### *1• Quelles évolutions des recrutements dans les fonctions publiques envisagez-vous pour capitaliser sur les compétences des docteurs ?*

- Afin de répondre à cette question, il nous faut repartir du constat de l'insuffisance notoire de la reconnaissance du doctorat qui caractérise notre pays (liée à la place historique qu'occupent les écoles d'ingénieurs et de commerce et les classes préparatoires et plus récemment à l'accroissement continu des établissements privés dans notre système d'enseignement supérieur). Et il nous faut acter les faiblesses que cela engendre. Mentionnons les trois principales : une perte d'expertise et de connaissances, une perte de compétences (à la fois spécifiques et de haut niveau dans chaque secteur de spécialité disciplinaire, mais aussi transverses), un manque de mobilité sociale (même si des efforts restent à faire en termes d'origine sociale des doctorants dans la continuité de ceux qu'il nous faut effectuer plus généralement dans l'enseignement supérieur afin d'accroître sa « démocratisation »).
- Une telle situation est particulièrement dommageable dans la fonction publique. Et ce, dans ses trois composantes : celle de l'Etat, celle des collectivités territoriales et celle de l'hôpital public. Elle est d'autant plus problématique que les grandes mutations qui caractérisent notre époque nécessitent une transformation et une modernisation forte de notre fonction publique ; transformation et modernisation que les connaissances, les compétences et les caractéristiques sociales des docteurs pourraient grandement faciliter. Nous déplorons d'autant plus cette situation qu'est puissant notre attachement à la fonction publique qui plonge ses racines à la fois dans l'histoire personnelle de la candidate et dans celle de la force politique qu'elle représente aujourd'hui.
- Il est donc urgent d'amplifier les mesures permettant aux docteurs d'intégrer en plus grand nombre et plus aisément la haute fonction publique, de multiplier les concours ou voies d'accès qui le permettent et les postes correspondants, ainsi que d'assurer une meilleure valorisation des compétences des agents de la fonction publique titulaires d'un doctorat.

Il nous faudra notamment renforcer les mesures permettant la mise en application de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Nous devons aussi reprendre la réforme du plus haut niveau de l'administration de l'Etat afin de garantir à la fois toute leur place aux titulaires d'un doctorat et de veiller à ce que des diplômés qui ne reposent pas sur une pratique de la recherche puissent être comparés au doctorat, contrairement aux pistes actuellement suivies par le gouvernement. Enfin, des objectifs chiffrés seront fixés après une période de concertation et un suivi statistique précis sera mis en place, conformément aux engagements de la loi de 2013. L'ensemble de ces réformes seront élaborées à la suite d'une conférence sur les passerelles pour les docteurs, réunissant l'ensemble des partenaires.

2● *Quelles actions souhaitez-vous porter pour développer la recherche effectuée par le secteur privé, en fonction de l'activité et la taille des entreprises ? Quelle est votre analyse du crédit impôt recherche ? Comment pensez-vous faciliter l'innovation à travers les docteurs en France ?*

- Année après année les données internationales nous permettent de faire le constat de l'insuffisance de la recherche privée dans notre pays, et ce quelle que soit la taille des entreprises, et de notre décrochage dans les comparatifs internationaux.
- En 2000, la stratégie de Lisbonne avait fixé, pour 2010, l'objectif de 3% de PIB dans la recherche. Depuis, la France stagne à 2,2% de PIB. Il est temps de relancer l'effort de recherche et développement en France, car c'est une condition du progrès économique, social et environnemental. Aussi nous réaffirmons cet objectif d'un effort pour la recherche, privée et publique, de 3% du PIB d'ici 2027.
- En ce qui concerne la recherche privée, notre soutien s'articulera avec notre objectif d'une réindustrialisation organisée autour de quatre grandes « odyssees », qui correspondent aux grands besoins actuels et futurs (économie de la vie) de la société : la santé, l'énergie, la mobilité et le numérique (par exemple vaincre les maladies dégénératives à horizon 2035 ou atteindre l'autonomie énergétique décarbonée en 2050). Cet effort sera coordonné et décentralisé. Les régions seront les moteurs de ces odyssees.
- Le Crédit Impôt Recherche (CIR) occupe aujourd'hui une place centrale dans les dispositifs de soutien à la recherche.

Pourtant de multiples rapports et travaux de recherche ont fait état d'effets d'aubaine très importants, et contestent son efficacité dans le développement de l'effort de recherche des entreprises. En outre ce dispositif n'a pas permis d'accroître significativement le nombre de docteurs dans les entreprises alors que les effets positifs de leur embauche par ces dernières sont là aussi prouvés par de nombreuses études (notamment en termes de dépôt de brevet mais aussi de parité ainsi que d'internationalisation). Nous proposerons donc une modification profonde du CIR afin de renforcer son efficacité, notamment via une conditionnalité renforcée à l'embauche de docteurs et aux activités de recherche sur le territoire national.

- Nous supprimerons le contrat doctoral de droit privé établi par la loi de Programmation de la recherche qui pose au moins 4 problèmes : 1-il n'inclut aucune rémunération minimale pour le doctorant ; 2-il ne propose aucune durée minimale ; 3-il ne définit aucune répartition du temps de travail, entre celui pour l'entreprise et celui pour la réalisation académique de la thèse (une précision a toutefois été apportée en commission) ; 4-il ne repose pas sur un tiers neutre. Comment imaginer que l'université délivre un diplôme universitaire si à aucun moment elle n'est partie prenante ?

3● *Comment comptez-vous maintenir la création et le développement des entreprises innovantes fondées sur des savoirs scientifiques ? En assurant leur développement sur le territoire français ?*

- Nous porterons trois priorités : des agences nationales pour piloter des programmes expérimentaux sur les grandes priorités, le rôle des collectivités comme cadre d'expérimentation et premier marché pour les *startups*, des fonds interrégionaux de *scale-up* permettant de mettre des tickets de 10 à 20M€ dans des sociétés en accélération.

- Nous développerons une approche territoriale (« *place-based approach* ») de l'innovation : une stratégie partagée sur chaque grand site entre régions, métropoles, universités et organismes nationaux.

4● *Comment comptez-vous accélérer le développement des activités publiques et privées d'intermédiation entre recherche, économie et société (médiation et valorisation des savoirs scientifiques, conseil et expertise scientifique), afin que la France rattrape son retard ?*

- Il faut partir du constat qu'une partie de la crise démocratique que nous traversons plonge ses racines dans la remise en cause de toute parole experte et scientifique.
- En évitant les pièges d'une approche positiviste de la science, il nous faut créer toutes les conditions permettant un dialogue maîtrisé et constant entre scientifiques et citoyens, et leurs représentants élus. Pour cela, nous portons les propositions suivantes :
  - Un plan Etat – région de développement des actions de « culture scientifique, technique et industrielle » avec comme objectif au moins une « cité des sciences et des humanités » dans chaque département. Le soutien à certaines grandes structures de diffusion de la culture scientifique, et un nouveau projet pour le Palais de la Découverte.
  - Le renforcement des conditions des chaînes publiques (audio et télévisuelles) quant à la diffusion de grands programmes scientifiques et la création d'un web media public de référence sur les enjeux scientifiques et techniques, copiloté par l'Etat et les régions.
  - Le développement des programmes de recherche-action pour éclairer les questions émergentes dans le débat public et les programmes de science partagée menés avec les acteurs publics notamment locaux, les associations et les ONG.
  - Le développement des débats citoyens sur les grands enjeux scientifiques.
  - Le développement des dispositifs incitatifs de semestre « médiation scientifique » dans les contrats doctoraux.
  - Le renforcement de la formation scientifique des maîtres et la création de Maisons d'Initiation aux Sciences (sur le modèle de celle qui a été lancée sur le Campus d'Orsay).

5● *Quelle est votre vision de l'organisation actuelle de notre système d'enseignement supérieur et de recherche (universités, écoles, organismes, etc.) ? Quelles évolutions proposez-vous afin de conserver ou renforcer les complémentarités existantes ?*

- La complexité de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, lié historiquement à sa double dualité (universités et écoles, universités et organismes de recherche), loin de s'être réduite a été renforcée ces dernières décennies notamment avec les dispositifs des investissements d'avenir et les regroupements d'établissements. Cela s'est accompagné d'un poids renforcé des démarches administratives qui pèsent sur les établissements et sur les personnels. En outre le poids du privé s'est fortement accru dans l'enseignement supérieur sans que toutes les garanties ne soient données quant à la qualité des formations délivrées. Nous entendons tout d'abord renforcer les universités et la recherche publiques.

- Nous mettrons les universités au cœur de l'enseignement supérieur via notamment les propositions suivantes :
  - Rattraper en 5 ans le financement des étudiants à l'université par rapport à celui des étudiants des autres formations et en particulier des CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)
  - Rattacher toutes les formations d'enseignement supérieur au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, comme tutelle principale, y compris les CPGE et les écoles d'enseignement supérieur. Rapprocher les grandes écoles des universités et les CPGE fondues dès les 1ers cycles universitaires.
  - Garantir l'égalité d'accès aux stages et faire monter en puissance les différentes modalités d'alternance dans les établissements publics. Donner aux universités des moyens supplémentaires pour développer la formation continue et la reprise d'études.
  - Refuser les universités à deux, voire trois vitesses (avec la création de simple « campus numériques » pour les territoires isolés) et mettre en place un rattrapage des financements entre universités (en tenant compte des différentiels de disciplines). Refus des « collèges universitaires ». Réaffirmation de la dimension nationale des diplômes.
- Nous réaffirmons l'importance cruciale que nous accordons aux activités de recherche et à leurs acteurs. La recherche publique, et au sein de cette dernière la recherche fondamentale, y compris en Lettres, Sciences Humaines et Sociales (LSHS), doit donc retrouver toute sa place. Elle tire sa force de la coopération entre universités et organismes de recherche. Mais il nous faudra simplifier les procédures administratives et de financement de la recherche qui épuisent les personnels de la recherche. La multiplication des financements par appel à projets, avec des taux de succès dérisoires, s'est traduit par une perte de temps considérable, les chercheurs et les universitaires se plaignant de passer plus de temps à des tâches administratives, à chercher des financements et à des évaluations qu'à leurs propres recherches.

Nous porterons les propositions suivantes :

- Les procédures de financement de la recherche seront simplifiées en mettant en place un rééquilibrage entre les financements dits « récurrents » (versus ceux « sur projet ») qui ne devront pas représenter moins de 65% des financements d'un laboratoire.
- Favoriser les projets collaboratifs plus que la concurrence entre entités et territoires.
- Simplifier et harmoniser les procédures d'appels à projets. Les spécificités disciplinaires (notamment celles de Lettres-Sciences humaines et sociales (LSHS)) seront prises en compte, tout en favorisant l'interdisciplinarité
- Réserver le financement de l'ANR à de grandes priorités et en particulier celles de nos quatre grandes « odyssées » et renforcer son appui aux projets portés par les universités et les organismes de recherche.
- Etablir un Plan de financement des grands instruments (y compris numériques) et d'équipements mi-lourds, de modernisation et de rénovation (notamment énergétique) des bâtiments de recherche et d'enseignement supérieur.
- Nous porterons également une simplification institutionnelle, en réintégrant les dispositifs CGI dans

les structures pérennes, lors de l'extinction des financements. Nous orienterons les dispositifs du CGI vers nos quatre grandes « odyssees » et nous le placerons sous la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de celui de l'économie.

- La plupart des laboratoires des établissements publics de recherche ont plusieurs tutelles, ce qui leur permet à la fois une meilleure visibilité et également d'avoir accès à plusieurs financeurs. Néanmoins, au fil des ans, le nombre de tutelles a augmenté significativement ce qui rend inutilement complexes les organisations. Aussi, nous proposons de faire un état des lieux précis des tutelles pour chaque laboratoire, et de justifier de la nécessité de maintenir plus de 3 tutelles par laboratoire.

6● *Quels outils de progression et de diversification des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs du public proposerez-vous afin de favoriser le développement des talents dans leur diversité ?*

- Nous savons que la recherche ce sont d'abord les femmes et les hommes qui la font. Et nous devons donc leur assurer des conditions d'exercice et des moyens suffisant. Il nous faudra en particulier mettre fin à l'immense gâchis humain auquel nous assistons depuis de nombreuses années et qui a conduit, faute de recrutement, les jeunes scientifiques et universitaires dans des situations inacceptables de précarité et de difficultés quotidiennes, pour d'autres à tenter leur chance à l'international.
- Pour cela nous proposons de :
  - Mettre en place un plan pluriannuel national de recrutement sur 10 ans sur des postes pérennes dans les universités et dans les organismes de recherche (avec un fléchage national du financement) : créer chaque année jusqu'en 2027, 1000 postes de PRAG, 2000 postes de MDC, 1000 PR, 1000 postes de chercheurs dans les organismes ; créer d'ici 2027, 15 000 ingénieurs et techniciens de recherche ; financements accrus pour les allocations de recherche ;
  - Accélérer la revalorisation des carrières de tous les personnels (hors primes), y compris les personnels techniques et administratifs, pour retrouver les standards internationaux, car le sous-investissement chronique dans ce secteur s'est traduit par une dégradation marquée du pouvoir d'achat des personnels. Ainsi nous proposons de revaloriser les salaires des chercheurs et enseignants-chercheurs, à l'embauche et au cours de la carrière en mobilisant 200 millions d'euros par an de 2022 à 2025 inclus. Ceci fait une augmentation moyenne de 1600 euros par an. A fin 2025, ceci fait 700 euros de plus par mois en moyenne. Pour revaloriser les personnels non chercheurs, nous proposons 50 millions par an de 2024 à 2025 inclus. Ceci représenterait une augmentation moyenne de 1000 euros par an.
  - Instaurer une politique de réduction des situations de précarité chez les vacataires de l'enseignement supérieur et de la recherche ; automaticité du détachement des étudiants professeurs dans l'enseignement secondaire ayant obtenu des postes d'ATER, de contrats doctoraux ou postdoctoraux ; remise en cause des statuts dérogatoires instaurés lors de ce quinquennat.
  - Rendre du « temps de recherche aux enseignants-chercheurs » : réduction de 192h (équivalent TD) à 144h des heures d'enseignement ; multiplication des CRCT (Congés pour recherche ou conversion thématique) pour réaliser des projets de recherche
  - Pour les jeunes chercheurs et enseignant-chercheur nous proposons d'octroyer une dotation de

démarrage de 10 000 euros par an sur 3 ans (soit 30 000 euros au total). Par ailleurs, il serait également intéressant de pouvoir évaluer ce montant au regard des disciplines. Le coût annuel est estimé à 70 millions d'euros.

- Nombre de doctorants et docteurs exercent comme vacataires pour financer leur recherche, en l'absence d'un financement dédié pour leurs travaux ou d'un poste permanent.

Nous proposons donc de prévoir un nombre d'heures minimum pour ces enseignants vacataires afin de leur garantir une rémunération minimale. Nous assurerons aux vacataires qui ne peuvent justifier d'une activité rémunérée au-delà des vacances assurées, un volume d'heures minimal de manière à atteindre une rémunération de 1,5 SMIC. Le coût de cette proposition est évalué à 50 millions d'euros.

- Nous garantirons à chaque doctorant une rémunération de 1,5 SMIC. Le coût budgétaire est estimé à 150 millions d'euros par an.

*7• Comment comptez-vous assurer durablement le financement d'une telle politique de promotion des docteurs ? Quels moyens supplémentaires dégagerez-vous pour les mettre en position de devenir, dans leur diversité, des artisans parmi les plus efficaces du développement économique, social et environnemental de notre pays ? Quelle approche proposerez-vous pour davantage d'inclusivité dans notre société, notamment pour répondre aux problématiques de genre et pour briser le plafond de verre rencontré par les femmes titulaires du doctorat en responsabilité ?*

- La recherche et l'enseignement supérieur souffrent depuis des décennies désormais d'un sous financement massif. Tous les comparatifs internationaux en attestent. Ainsi l'« effort de recherche » (la dépense intérieure de R&D en pourcentage du PIB) stagne aux alentours de 2,2% du PIB, en dépit d'un objectif de 3% maintes fois réaffirmé, ce qui nous place en 14ème position, sous la moyenne des pays de l'OCDE. Le financement par étudiant **s'est effondré lors de la dernière période, diminuant de 12% entre 2008 et 2021, notamment pour les étudiants à l'université (renforçant les inégalités au sein de l'enseignement supérieur)**. En dépit des grands discours du gouvernement, la Loi pour la Recherche (LPR), fortement contestée et votée en pleine pandémie, correspond surtout à des « promesses » insuffisantes, mais accompagnées en revanche de réelles et fortes remises en cause des statuts de la fonction publique. Nous assurerons un réinvestissement majeur dans la recherche publique et dans l'université, préalable à toute politique dans ce secteur. Cela passera par :
  - Une augmentation du financement par étudiant pour revenir au niveau de 2008 en 2027, via le rattrapage du financement par étudiant à l'université par rapport à ceux des autres formations du supérieur et en particulier des CPGE.
  - Nous nous engageons à mettre en place une trajectoire budgétaire globale qui permette réellement au budget de la recherche du secteur public d'atteindre 1% du PIB en 2027.

Notre proposition permettra à la recherche de bénéficier en 2027 de 9,2 milliards d'euros de plus qu'en 2020 (contre seulement 3,3 milliards d'euros de plus qu'en 2020 proposés par le Gouvernement dans sa loi de Programmation de la recherche).

° Afin d'améliorer la situation des femmes et l'inclusivité, nous reprendrons l'ensemble des dispositifs qui avaient été instaurés dans la loi Fioraso. Par ailleurs, nous respecterons la parité sur l'ensemble des désignations aux principaux postes de responsabilités relevant d'une procédure de désignation.

8● *Quelles actions souhaitez-vous mettre en place pour améliorer l'attractivité internationale de la recherche française, tant académique que privée ? Ces actions permettront-elles d'apporter une réponse à la fuite des cerveaux observée dans les laboratoires français ?*

- La recherche est au cœur des échanges internationaux, de la construction européenne et joue un rôle essentiel dans le rayonnement international de notre pays. Elle doit retrouver toute sa place. Aussi nous proposons de :
  - Renforcer l'Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche et de favoriser le rayonnement et la coopération internationale via notamment le financements de dispositifs d'accueil et d'aide à la mobilité pour les étudiants et les chercheurs ; la simplification des démarches administratives pour les chercheurs et les étudiants internationaux (annulation de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers introduite par la loi ORE) ; le renforcement des dispositifs d'accompagnement dans l'élaboration de projets européens ; le renforcement du financement européen de la recherche et du programme Erasmus+.
  - Mettre en place un fonds spécifique d'aide à l'internationalisation des sciences humaines et sociales doté de 2 millions d'euros pour offrir à la fois un nombre plus conséquent de bourses à des chercheurs étrangers pour faciliter leur venue en France, mais aussi permettre à nos chercheurs d'aller effectuer un plus grand nombre de séjours à l'étranger.
- Toutefois nous sommes convaincus que c'est surtout via l'amélioration des carrières réservées aux jeunes chercheurs en France et aux moyens mis à leur dispositions, l'ouverture de postes de statutaires et la revalorisation du doctorat que nous pourrons mettre fin à la fuite des cerveaux à laquelle nous assistons depuis maintenant des décennies.

9● *Avez-vous identifié les docteurs dans votre équipe de campagne ? Comptez-vous sur les compétences de docteurs pour construire votre équipe gouvernementale ?*

Le groupe de travail consacré aux propositions de notre programme sur le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est en grande partie composé d'acteurs de ce secteur et notamment de personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur : la plupart sont donc docteurs. Mais ils se retrouvent également dans l'équipe sur d'autres secteurs (Jean Jouzel par exemple dans celui de l'environnement et du climat).

\*\*\*